

PIERRE-DE-BRESSE Finances

Sanctionné, le trésorier s'explique devant la Cour des comptes

Près de quarante communes du Val de Saône et de la Bresse du nord* ont été épinglées par la Cour des comptes pour la non-transmission de leur comptabilité. Il s'agissait en fait d'un retard assumé par le trésorier de Pierre-de-Bresse. Une affaire liée à la disparition des services publics de proximité.

Une quarantaine de communes du Val de Saône et de la Bresse du Nord* ont reçu cet été un courrier de la chambre régionale des comptes pour leur signifier que leurs comptes de gestion de 2017 n'avaient pas été transmis au 31 décembre 2018, comme le veut la loi. Après enquête de l'instance, il s'est avéré que les communes n'avaient commis aucune faute. Elles avaient toutes effectué leurs démarches dans les temps auprès de la trésorerie de Pierre-de-Bresse dont elles dépendent.

Le problème venait en fait de la trésorerie. Le chef de centre des finances publiques de Pierre-de-Bresse a ainsi dû s'expliquer* auprès de la chambre régionale des comptes : « Depuis 18 mois, les effectifs réels du poste ne permettaient pas de faire face aux missions imparties, a-t-il indiqué. Dans ce contexte, j'ai fait le choix de prioriser les missions, à savoir, dans l'ordre, garantir la tenue de la comptabilité au sens large, essayer d'améliorer divers processus internes pour accroître notre productivité et



La trésorerie de Pierre-de-Bresse est menacée de fermeture d'ici quelques mois.

Photo JSL/Florent MULLER

d'autres tâches dont la reddition des comptes de gestion. » Pour le comptable, le choix a ainsi été fait de laisser de côté la transmission des comptes des communes destinés aux archives. Un fait qui n'a que peu de conséquences mais qui est punissable par sa direction.

2 500 heures de travail de déficit

Pour se justifier, le trésorier a avancé quelques chiffres sur la situation de sous-effectif au centre de Pierre : « de 2016, à 2018, le déficit de moyens humains représente 2 500 heures de travail, dont 1 000 pour la seule année 2018. » Sans se prononcer sur ces chiffres, la direction départementale des finances publiques de Saône-

et-Loire a confirmé cette situation de sous-effectif. Elle a également qualifié les résultats du poste comptable comme étant « très satisfaisants », mais c'est bien elle qui a demandé cette procédure d'amende pour retard.

La disparition de la trésorerie programmée

À l'issue de la procédure, le comptable a été condamné à une peine symbolique de 5 à 10 € par commune impactée, soit une amende totale de 365 €. Quant aux conditions de travail du centre de Pierre, elles ne se sont pas améliorées. Alors que l'équipe est théoriquement constituée du chef de centre et de trois employés, ils ne sont que deux en poste à ce jour. Selon nos informations,

le centre pourrait être définitivement fermé en septembre 2021. Ce que la direction départementale des finances publiques dément : « Une consultation est en cours à ce sujet cet automne. Les décisions interviendront après. »

Florent MULLER

Sont concernées, les communes de Saône Doubs Bresse et de Bresse nord intercom

*Au sein de l'administration des finances publiques, les fonctionnaires n'ont pas le droit de publiquement prendre la parole sous peine d'être durement sanctionnés. Pour dénoncer la baisse drastique de leurs effectifs, les agents de l'État n'ont que peu ou pas du tout de moyens.

REPÈRE

La trésorerie de Pierre-de-Bresse a plusieurs missions. Elle gère en premier les portefeuilles de toutes les organisations fonctionnant avec de l'argent public, que ce soit des communes, des communautés de communes ou des syndicats. Le centre des finances de Pierre-de-Bresse gère ainsi 120 budgets, dont celui de 41 communes. Il joue un rôle de conseil et de contrôle de ces organismes.

La trésorerie collecte également les impôts des particuliers et recouvre les dettes. À Pierre, ce travail représente environ un quart de l'activité, mais cette fonction est amenée à disparaître au 1^{er} janvier. En septembre 2014, le centre des finances de Pierre gérait le portefeuille de 23 communes avec trois agents. Il existait à l'époque la trésorerie de Verdun-sur-le-Doubs avec trois personnes. Les deux centres ont fusionné en septembre 2016, avec la perte de deux fonctionnaires dans l'opération. Aujourd'hui, le centre est censé fonctionner avec trois agents, mais le chef de centre n'en dispose que de deux depuis le 1^{er} septembre. Selon nos informations, la trésorerie serait amenée à fermer à partir de septembre 2021. Mais la tâche étant complexe à réaliser, l'opération pourrait prendre quelques mois supplémentaires.

RÉACTIONS

Patrice Ruiz, secrétaire départemental du syndicat Solidaires finances publiques. « C'est vraiment symbolique d'un service public de proximité qui disparaît depuis plusieurs années. On regroupe des trésoreries mais on ne met pas plus d'agents. Ceux-ci se retrouvent avec de plus en plus de pression. Certains doivent revenir sur leurs congés pour faire leurs missions dans les temps. Et lorsqu'ils n'y arrivent pas, comme à Pierre-de-Bresse, la direction demande de les sanctionner. Au final, ce sont les collectivités et tous les au-



Patrice Ruiz, secrétaire départemental Solidaires finances publiques.

Photo JSL/Catherine ZAHRA

tres usagers qui en font les frais, car ils sont de plus en plus éloignés de leurs interlocuteurs et la mission de conseil disparaît peu à peu pour ne laisser que le contrôle. Et ce n'est que le début, car la fin des petites trésoreries est programmée pour les années à venir. »

Claude Marchall, maire de Verdun-sur-le-Doubs.

Claude Marchall a suivi cette affaire de comptabilité manquante en recevant des courriers de la direction des finances publiques. Si sa commune a fait l'objet d'une enquête de la chambre régionale des comptes, il n'en

tient absolument pas rigueur au comptable de Pierre-de-Bresse : « Il n'y a aucune incidence pour la commune. Ce qui est grave dans cette histoire, c'est la fermeture programmée d'un service de proximité. Nous avons déjà perdu la trésorerie de Verdun en 2016, et nous allons bientôt perdre celle de Pierre. Ensuite, nous allons devoir aller à Chalon. Pour une commune comme la nôtre qui possède quelques régies, comme le camping et le marché, nous sommes obligés de nous rendre dans notre trésorerie deux fois par mois au minimum pour déposer l'argent

liquide. Nous préférons vraiment aller à Pierre plutôt qu'à Chalon. De plus, ce comptable incriminé est quelqu'un de très compétent qui nous a toujours conseillés au mieux. Nous ne voulons pas le voir partir. À Chalon, ils ne pourront pas suivre notre situation avec autant de précision et d'implication. » Un autre maire qui ne souhaite pas donner son nom témoigne de cette qualité de conseil : « Grâce au trésorier, nous avons pu renégocier un prêt et économiser 50 000 € pour la commune. Il n'était pas obligé de le faire, mais son aide a été grandement appréciée. »